

Procès-verbal du Conseil Académique
Réuni le jeudi 2 décembre
Sous la présidence de M. DIMARCQ Noël
Vice-Président Recherche
et la coprésidence de
M. Stéphane AZOULAY
Vice-Président Formation

N°16/2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme BERTONE Manuela de 13H30 à 18H00, M. BIZIOU Mickael à compter de 14H00, M. BLANC Frédéric, M. BORGESSE Franck, Mme BRIET Catherine jusqu'à 16H30, M. CAILLER Bruno jusqu'à 12H30, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne jusqu'à 12H30, M. LEGRAND Olivier jusqu'à 10H30, Mme FEDELE Carine, Mme GWIZDEK Carole, M. LECOUTEUX Guilhem, M. MORETTI jusqu'à 12H30, Mme N'AIT BOUDA Faïza jusqu'à 17H20, M. PAPADOPOULO Théodore jusqu'à 10H30, Mme PERALDI-FRATI Marie Agnès, M. RASSE Paul, Mme ROMERO Margarida jusqu'à 16H45, M. ROSSO Thierry jusqu'à 12H30, M. ROULEAU Matthieu, M. ROUX Christian, M. SERRANO Benjamin, M. SIIRAINEN Fabrice à compter de 13H30, M. STEF Jimmy, Mme VAN DE WIELE Nathalie, M. ZUCKER Arnaud

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : Mme ADAM Carine à Mme BRIET Carine jusqu'à 12H30, Mme AYERBE Cécile à M. ROULEAU Matthieu, Mme BATAZZI Claudine à M. RASSE Paul, Mme BERTRAND Marie-France et M. PETIT Éric à M. AZOULAY Stéphane, M. BAILLY-BECHET Marc à M. BLANC Frédéric, Mme BARBIER Claire et Mme BLAY-FORNARINO Mireille à Mme FEDELE Carine, M. BONCOMPAGNI Éric et M. CASSAM-CHENAÏ Patrick à M. BORGESSE Franck, Mme CHRISTIANS Elisabeth et Mme GIACALONE Marjorie à Mme VAN DE WIELE Nathalie, Mme COURTIN Christine et M. PELLEGRINETTI Jean-Paul à M. ZUCKER Arnaud, M. DELLAMONICA Jean à M. ROUX Christian, Mme DEMARIA Samira et M. DOUAI Ali à M. LECOUTEUX Guilhem, Mme HERITIER Camille à Mme N'AIT BOUDA Faïza jusqu'à 17H20, Mme HUEBER Anne-Odile à Mme ROMERO Margarida jusqu'à 16H45, Mme MIGLIACCIO Claire à M. DIMARCQ Noël, Mme TURK Pauline et Mme WALLISER Elisabeth à Mme GWIZDEK Carole, M. LEGRAND Olivier à M. DIMARCQ Noël à compter de 10H30, M. PAPADOPOULO Théodore à M. ROULEAU Matthieu à compter de 10H30, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne à M. SIIRAINEN Fabrice à compter de 13H30, Mme BRIET Catherine à Mme PERALDI-FRATI Marie Agnès à compter de 14H30, Mme ROMERO Margarida à Mme PERALDI-FRATI Marie-Agnès à compter de 16H45, Mme N'AIT-BOUDA Faïza à M. RASSE Paul à compter de 17H20, Mme BERTONE Manuela à M. BIZIOU Mickael à compter de 18H00,

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme PLOUVIEZ Mélanie, M. THOMIN Jean-Louis,

ÉTAIENT ABSENTS : M. ALLEGRET Jean-Pierre, Mme BOISSELIER Pauline, M. BOUISSOU Stéphane, M. BRUNY Rémy, M. BURRONI Gaël, Mme CERZO Delphine, M. COURDE Clément, M. DA SILVA NEVES Florentino, M. DEMESLAY Christopher, M. DIEDERICHS Thibault, Mme EL SAYED Eva, M. ESPALLARGAS Jean-Philippe, Mme FERAUD Aurélie, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, Mme GIBART Laetitia, M. GOSSELET Ryan, M. HACHEM Elie, M. HASSANALY-GOULAMHOUSSEN Rahim, Mme HOUARA Inès, Mme LASRY Sarah-Kelly, Mme MALE Margaux, M. RABIER Quentin, M. REVELLI Gabriel, Mme SESSA Virginie, M. SOFIA Pierre Niccolo, M. VEZIAN Anthony,

INVITÉS PRÉSENTS : M. NASICA Éric, Mme NAVARRO Anne, M. NICOLAS Jean-Baptiste, Mme ZERMATI Johanna.

M. AZOULAY ouvre la séance à 8H35.

Il fait part d'une demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour, relative au nouveau modèle d'allocation de moyens CFA qui doit être présenté au CAC préalablement au vote du budget en CA le 16 décembre.

La demande d'ajout de ce point à l'ordre du jour est approuvée avec 34 pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

Il accueille ensuite le Pr Christian ROUX nouvellement élu au CAC dans le collège A secteur Santé et le remercie pour son engagement. Il précise que suite à la démission du Dr Gaël CRISTOFARI et en l'absence de suivant de liste, une élection partielle a été organisée pour le collège A du secteur Santé qui a permis l'élection du Pr ROUX.

I.- Recherche

I.1.- Point d'information sur la démarche de labélisation Human Resources Strategy For Researchers (HRS4R)

Annexe « Plan d'action HRS4R Université Côte d'Azur »

Annexe « Présentation HRS4R »

Intervenant :

M. Jean Baptiste NICOLAS, Directeur de Projets à la Direction des Ressources Humaines d'UCA.

M. Noël DIMARCQ laisse la parole à M. Jean Baptiste NICOLAS, Directeur de Projets, pour sa présentation.

M. Jean Baptiste NICOLAS précise que la stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs, également appelée « HRS4R » pour « Human Resources Strategy for Researchers », vise à améliorer les pratiques des organismes et établissements œuvrant dans le domaine de la recherche en matière de recrutement et de cadre d'exercice des chercheurs.

La démarche de labellisation HRS4R d'UCA a été initiée en septembre 2021 en coordination avec l'OCA.

Il présente les différents enjeux relatifs à la mise en place de la stratégie HRS4R pour l'établissement et les chercheurs au sein d'Université Côte d'Azur. Il indique ensuite les différentes étapes de la démarche ainsi que la structure du pilotage et de l'organisation d'Université Côte d'Azur concernant cette stratégie.

Il précise également les actions de communication entreprises, notamment la création d'une page internet dédiée qui rassemble toutes les informations relatives à l'HRS4R : <https://univ-cotedazur.fr/recherche-innovation/services-aux-chercheurs/labellisation-hrs4r>

La labellisation a été présentée aux directeurs d'Unités de Recherche (en Novembre 2020), une enquête a été réalisées auprès des personnels d'unité de Recherche (du 12 Mars au 16 Avril 2021) et des entretiens avec les différentes directions ou les équipes politiques ont été menés. Ces actions ont permis d'effectuer un autodiagnostic d'Université Côte d'Azur au regard des 40 principes du label (cf. Annexe « Présentation DRS4R »).

Un plan d'action a ensuite été concrétisé en consolidant les propositions élaborées par quatre groupes de travail (enseignants-chercheurs, doctorants, référents HRS4R) sur les thèmes suivants :

- Aspects éthiques et professionnels
- Recrutement/Carrière
- Conditions de travail
- Formation et encadrement doctoral

M. Jean Baptiste NICOLAS présente ce plan d'action (2022-2027) qui permettra d'atteindre les objectifs fixés par le label ainsi que le suivi mis en place par l'établissement. Un bilan annuel des actions sera présenté devant le Conseil Académique d'UCA. (cf. Annexe « Plan d'action HRS4R »).

M. Noël DIMARCQ remercie M. Jean Baptiste NICOLAS pour sa présentation claire et synthétique. Il souligne que la mise en place de ce label est un travail effectué à l'échelle du site. Les actions HRS4R sont intégrées au périmètre du Comité de Coordination Opérationnelle (CCO) pour mener des actions coordonnées entre UCA et les EPST.

Mme Véronique Van de Bor, Vice-Présidente Politique Sociale, Egalité, Diversité, dirige l'équipe projet en collaboration avec l'OCA et les unités de recherche sont également engagées dans les groupes de travail pour les associer à la labellisation.

Conseil Académique n°16 du 2 décembre 2021

M. Noël DIMARCQ remercie M. Jean Baptiste NICOLAS pour sa présentation et laisse la parole aux conseillers et conseillères.

Une conseillère s'interroge quant à la labellisation des différentes Universités Françaises.

M. Jean Baptiste NICOLAS indique que toutes les universités s'engagent dans la mise en place de ce label. Environ un tiers des universités françaises l'ont déjà obtenu. Il indique également qu'il existe une réelle incitation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

M. Noël DIMARCQ ajoute que le label deviendra certainement nécessaire pour accéder à certains financements européens.

Un conseiller s'interroge quant à la contrainte juridique relative à la mise en place du label HRS4R.

M. Jean Baptiste NICOLAS précise que le label a pour objectif d'améliorer les conditions de travail des chercheurs, de faire en sorte qu'il y ait de meilleures conditions sur l'éthique et les carrières. Cependant il n'y a pas de contrainte juridique formelle. L'objectif est de fournir des outils au quotidien et de simplifier l'activité des chercheurs.

M. Noël DIMARCQ ajoute que des indicateurs sont intégrés au dispositif pour pouvoir faire un suivi et une évaluation de la mise en place des dispositifs du plan d'action.

Une conseillère s'interroge sur le suivi des actions et la présence dans la composition du comité de suivi de personnalités extérieures ou d'industriels.

M. Jean Baptiste NICOLAS n'exclut pas la possibilité d'intégrer des personnalités extérieures ou d'industriels dans le comité de pilotage stratégique

M. Noël DIMARCQ ajoute qu'il y a aussi le comité de pilotage d'UCA qui pourra s'assurer également de la cohérence globale des actions en collaboration avec les EPST.

Une Conseillère s'interroge sur les Ressources Humaines nécessaires à la mise en place du plan d'action.

M. Jean Baptiste NICOLAS indique que la très grande majorité des actions prévues sont déjà inscrites dans les programmes des services ce qui ne nécessite pas de recrutements supplémentaires pour le moment. M. Noël DIMARCQ ajoute qu'il s'agit surtout de mettre en forme et de donner une cohérence globale aux différentes actions.

M. Stéphane AZOULAY précise que M. Jean Baptiste NICOLAS et Mme Véronique VAN DE BOR ont été spécifiquement nommés pour valoriser et mettre en concordance le plan d'action.

M. Noël DIMARCQ remercie M. Jean Baptiste NICOLAS et Mme Véronique VAN DE BOR pour leur travail sur ce projet.

II.- Formation

II.2.- nouveau modèle d'allocation de moyens CFA

M. AZOULAY rappelle un contexte de montée en puissance de l'apprentissage qui a amené à des discussions et des réorganisations au sein du CFA en vue de mettre en place un nouveau modèle de redistribution un peu différent de celui qui était en place. Le CFA, dont l'équipe de direction a changé, a souhaité, notamment à la demande d'AMU, revoir la répartition des fonds afin que les universités aient une meilleure lisibilité et qu'elles puissent procéder à une gestion un peu différente. Un travail dans ce sens est donc mené depuis plus d'un an au sein du CFA EPURE porté par les 4 universités de la Région PACA ainsi que par d'autres établissements d'enseignement supérieur. L'évolution du mode de fonctionnement qui va être présentée résulte d'une volonté de l'ensemble des partenaires unanimes, le nouveau dispositif ayant été validé par le Conseil d'Administration du CFA.

M. AZOULAY accueille ensuite M. NASICA et Mme NAVARRO qui ont échangé avec le CFA au cours de nombreuses réunions.

M. NASICA précise que le travail mené avec le CFA a été initié depuis deux ans en collaboration avec la Direction des Affaires Financières de l'établissement afin de mieux gérer les fonds liés aux formations en alternance. La DAF avait mené un audit auprès du CFA pour une meilleure compréhension de leur mode de fonctionnement et pour corriger un certain nombre de processus dans un souci d'harmonisation entre les formations. Sur la base de ce travail, il a été défini des règles de gestion des fonds du CFA uniformes et transparentes. L'objectif a été de réactiver les fonds liés à l'apprentissage car au fil des ans il était apparu qu'un certain nombre de montants n'était pas utilisé par l'Université. Le travail mené a été en grande partie basé sur une étude effectuée par le MESRI au niveau national visant à mesurer le coût des activités au sein des universités dans la perspective de mieux appréhender notamment les coûts liés à la recherche et à la formation. Pour l'instant, le travail mené a porté sur la partie Formation, dont le coût est calculé sur

la base de coûts directs, liés à l'enseignement lui-même, et de coûts indirects liés aux fonctions support et aux fonctions soutien (frais de scolarité ou coûts liés à la logistiques). Cette méthode nationale a permis de calculer un coût/étudiant moyen pour l'ensemble des formations de l'ordre de 4900 €. Le montant calculé pour UCA est du même ordre que celui obtenu par les autres universités. Cette méthodologie nationale a été utilisée pour calculer le coût des formations en alternance, avec le choix de ne répercuter budgétairement qu'une partie de ces 4900 € correspondant aux coûts environnementaux (coûts indirects liés au patrimoine, au service d'information, au coût des locaux utilisés).

Le modèle proposé pour 2022 est ensuite comparé au modèle actuel : jusqu'à présent quand une composante avait une formation en alternance, il lui était prélevé l'intégralité du coût des heures maquette (évalué à 51 € /H) quel que soit le nombre d'alternants présents, et ce modèle n'était appliqué qu'aux formations les plus récentes créées après 2014. Le dispositif est donc apparu inéquitable dans la mesure où il suffisait qu'un seul alternant dans la formation soit présent pour que l'intégralité des heures maquettes soit prélevée. Il est par ailleurs souligné que jusqu'alors les recettes appelées auprès du CFA n'étaient le fait que du responsable de formation, chacun choisissant individuellement le montant qu'il souhaitait appeler auprès du CFA. Compte tenu de telles disparités, l'établissement perdait toute lisibilité sur les fonds générés par l'activité de l'apprentissage.

Trois grandes modifications sont aujourd'hui envisagées :

- Afin de permettre une vision globale et un usage complet des fonds générés par l'apprentissage, l'établissement va appeler, de manière automatique, les recettes de chaque formation, un certain nombre de coût de gestion étant préalablement prélevés par le CFA. Trois appels de fonds seront prévus en juin, avril et octobre et permettront ainsi d'obtenir une assiette plus importante.

- Un coût proratisé sera ensuite appliqué et prendra en compte le nombre d'alternants dans chaque formation sur la base du coût national de 51,39 € qui ne sera pas soumis à de fortes variations au fil des ans.

- Un coût de 1467 €/alternant sera appliqué.

Un résultat net pourra ainsi être calculé. L'ensemble de ces changements devrait permettre à l'établissement d'obtenir plus de marges de manœuvre dans un contexte financier difficile où la dotation versée par l'état demeure très insuffisante par rapport à l'effectif étudiant. Près de 4,5 millions supplémentaires devraient ainsi revenir à l'université par rapport à la situation précédente, cette somme permettra une participation plus grande aux dépenses liées aux campus, une augmentation sensible des primes de fin d'année accordée aux personnels BIATSS et une réponse avec plus de flexibilité aux projets des composantes.

Grâce au nouveau modèle les composantes récupéreront directement 1,1 million d'euros auxquels s'ajouteront de nouvelles capacités financières attribuées par l'établissement.

M. NASICA conclut en soulignant que l'objectif est de mettre en place un modèle budgétaire transparent et applicable de manière uniforme à l'ensemble des composantes, de permettre une meilleure responsabilisation des responsables de composantes et de formation et de définir des règles pérennes avec le CFA. Un deuxième volet de la réforme sera lié à l'intéressement des personnels et présenté dans les conseils au cours de l'année 2022.

M. AZOULAY donne ensuite la parole aux conseillers.

Aux interrogations de M. LEGRAND sur la répartition des 1,1 million € dédiés aux composantes, M. NASICA précise que pour cette partie directe, chaque composante va générer des fonds propres en fonction de son activité liée à l'alternance mais qu'une partie indirecte récupérée par l'établissement sera redistribuée de manière plus équitable sans lien direct avec les fonds générés individuellement par chaque composante. M. NASICA précise que la répartition pourra concerner directement les campus et que cette décision a été très bien accueillie par les composantes et en particulier par les EUR qui partagent un même campus.

Mme PERALDI-FRATI confirme l'intérêt de faire participer l'alternance au financement des campus et s'interroge sur les financements des formations en alternance elles-mêmes et sur les mesures d'accompagnement qui permettraient jusqu'à présent une certaine flexibilité dans l'utilisation des fonds. M. NASICA indique que sa présentation portait sur les 80% des recettes appelées par l'établissement et que 20% des recettes vont servir à financer les mesures d'accompagnement sur le principe desquelles aucun changement n'est intervenu. Il précise toutefois que ces mesures d'accompagnement devront désormais intégrer le coût des deux visites en entreprise constituant une dépense obligatoire liée à l'apprentissage pour lesquelles un cadrage visant à harmoniser les pratiques a été voté au CAC du 28 octobre dernier. M. AZOULAY précise qu'afin d'apporter de la souplesse dans la gestion du CFA, les sommes correspondantes aux 20% de recettes ne sont pas reversées à l'Université.

Mme NAVARRO ajoute à la demande de Mme FEDELE que la partie qui apparaîtra au budget d'UCA à voter le 16 décembre ne concerne que les 80%, et qu'en ce qui concerne les visites un appel de fonds complémentaires sera

Conseil Académique n°16 du 2 décembre 2021

effectué afin que l'établissement puisse les payer ensuite aux enseignants concernés. Elle précise par ailleurs que le terme « composantes » recouvre l'ensemble des EUR, Ecoles et Instituts.

Aux interrogations de M. BORGESSE sur la définition de l'alternance et celle de l'apprentissage, M. NASICA répond que l'alternance est le terme générique qui désigne les formations qui pratiquent une partie de leurs enseignements dans les locaux de l'université et une partie en entreprise, et qui englobe deux types de contrats : le contrat en apprentissage en pleine expansion actuellement suite aux mesures gouvernementales et le contrat de professionnalisation dans lequel l'étudiant est salarié, le premier contrat étant en train de supplanter le second.

M. AZOULAY précise à la demande de M. BLANC que l'alternance est une modalité pédagogique qui peut être présente dans tous les types de formations mais que l'apprentissage est lié à des financements de contrats par les CFA auprès des entreprises et ne concerne que la formation initiale. Les DU n'entrent donc pas dans ce cadre, mais au terme de l'analyse financière actuellement menée sur les DU, un nouveau modèle intégrant également des frais de gestion pourra être proposé pour ce type de formation.

Il confirme suite à une remarque de Mme FEDELE que l'apprentissage demande un investissement important de la part des enseignants et que, partant de cette constatation, de nouvelles propositions, visant à mettre en place une valorisation particulière et un intéressement sur ce type de formation, sont en réflexion. Il rappelle que l'établissement reconnaît déjà cette situation avec l'existence d'une prime de coordination supérieure à celle associée aux formations qui ne pratiquent pas l'alternance.

M. RASSE craint que le modèle proposé n'offre plus aux enseignants la même liberté d'organisation que celle qui existait par le passé et qu'une uniformisation des procédures ne puisse plus permettre, par exemple, d'avoir recours à des recrutements de personnels ayant pour mission de rechercher des contrats. Il pense qu'un contrôle trop strict va dissuader les enseignants de s'impliquer dans les formations de ce type.

M. AZOULAY rappelle que l'objectif premier est de donner de la marge et de la lisibilité aux composantes que les politiques qu'elles mènent notamment en matière de recrutement pourront parfaitement être poursuivies et ne sont en aucun cas remises en causes.

Il regrette un timing serré mais répond à Mme N'AIT BOUDA que la proposition présentée ce jour fait suite à la consultation de l'ensemble des composantes et que le point a dû être ajouté à l'ordre du jour de ce CAC pour qu'un avis puisse être émis avant le CA du 16 décembre qui votera le budget.

M. NASICA confirme que pendant une période d'un mois il s'est rendu dans l'ensemble des composantes avec les représentants de la DAF et qu'au fil des réunions le modèle initialement proposé a été amendé compte tenu des observations qui remontaient, de manière à déboucher sur une proposition acceptée de manière unanime par l'ensemble des composantes dont la situation par rapport au développement l'apprentissage est très disparate.

Il souligne la volonté de mise en place d'un modèle transparent, uniforme, équitable et consensuel qui n'enlève pas les marges de flexibilité que les composantes détenaient jusqu'alors mais qui devrait au contraire les accroître compte tenu de l'augmentation attendue des recettes.

M. AZOULAY ajoute qu'une réunion de synthèse s'est tenue dans le cadre d'un Conseil de Composantes spécialement dédié à ce sujet.

M. NASICA précise à la demande de M. ZUCKER que les directeurs de composantes ont d'abord été consultés individuellement pour faire part de leurs remarques et qu'une validation globale a ensuite été effectuée lors d'une réunion à laquelle ils étaient tous associés.

A Mme ROMERO qui s'interroge de savoir si certaines composantes vont perdre des financements dans le cadre de la nouvelle redistribution, M. NASICA répond que compte tenu des arbitrages budgétaires effectués, il a été fait en sorte qu'aucune composante ne se retrouve perdante. Il précise à Mme FEDELE que le Directeur de l'IUT a donné son accord sur le modèle qui clarifiera la situation et facilitera la gestion interne par la composante. Il souligne que le nouveau modèle permet de dégager des marges de manœuvres pour arbitrer et d'avoir une capacité financière qui peut notamment désormais permettre de répondre à des demandes de financements de projets.

A M. CAILLER qui souhaite connaître les canaux qui seront ouverts pour discuter de ces dotations et de leur usage, M. NASICA précise que les formations continuent de bénéficier comme par le passé de leurs mesures d'accompagnement avec 20% de leurs recettes permettant de financer notamment des dépenses d'amortissement de matériels. Une grande autonomie est laissée à la composante sur le choix de financement des dépenses, un deuxième volet du modèle sur l'utilisation des ressources propres générées par les composantes sera finalisé en 2022.

M. AZOULAY précise que les formations en apprentissage bénéficient par ailleurs d'un canal de financement spécifique par le biais d'un appel à projet du CFA pour le financement de matériels et d'équipements pédagogiques et souligne

qu'UCA a été l'établissement de la Région qui a demandé les plus de fonds au CFA dans ce cadre. Un ensemble d'autres dispositifs de financements complémentaires mis en place par le CFA à destination des formations en apprentissage existe également en parallèle.

A Mme FEDELE, qui suggère que les fonds supplémentaires obtenus puissent être dédiés à la création d'un poste d'enseignant ou d'enseignant-chercheur, M. AZOULAY indique que si globalement l'établissement retrouve un équilibre financier plus sain, des marges de manœuvre avec une augmentation des recettes permettront d'acquérir plus de souplesse sur un ensemble de dispositifs incluant les campagnes de recrutement.

A Mme PERALDI-FRATI qui souhaite savoir si des appels d'offre pourraient être envisagés afin de financer le redéploiement de formations sur d'autres campus, M. NASICA répond que dans la mesure où une enveloppe supplémentaire est dégagée, l'établissement sera en mesure de répondre à des projets qui ne pouvaient être jusqu'alors financés.

Le nouveau modèle d'allocation de moyens CFA est approuvé avec 26 voix pour, 11 voix contre et 8 abstentions.

III.- Recherche

III. 3.- Examen des dossiers de demandes de subventions au titre des Crédits Scientifiques Incitatifs (CSI) 2022 - Volet Équipement

Annexe « Tableau de classement – CSI 2022 Volet Équipement ».

Avant de procéder à l'étude des projets Crédits Scientifiques Incitatifs volet Équipement, M. Noël DIMARCQ présente une rétrospective de l'évolution du soutien aux CSI Volet Équipement entre l'année 2018 et l'année 2021.

Cette année, l'enveloppe CSI Équipement en 2022 a été portée à 95 000€, soit 16 000 € de plus que l'enveloppe allouée en 2021, afin de maintenir un taux de sélection acceptable.

Evolution du soutien CSI ÉQUIPEMENT						
Année	Demandes	CSI sollicités	Dossiers soutenus	% de soutien sur demandes présentées	Montant CSI Equipement	% de soutien sur financements sollicités
2018	17	412 145,00 €	4	23,53%	40 000,00 €	9,71%
2019	10	233 263,00 €	3	30,00%	38 348,00 €	16,44%
2020	11	228 380,00 €	2	18,18%	39 599,00 €	17,34%
2021	10	182 885,00 €	5	50,00%	79 000,00 €	43,20%
2022	11	264 673,00 €				

→ Enveloppe CSI Équipement 2022 : 95 k€ (36% du montant total demandé)

L'ensemble des projets étudiés lors de la présente séance ne concerne exclusivement que des nouvelles opérations.

Pour le volet Équipement, les priorités de soutien sont les suivantes :

QUALITÉ ET AMBITION DU PROJET

- Ambition et enjeux du projet
- Clarté des objectifs
- Spécificité des équipements demandés au regard des équipements existants

ORGANISATION ET RÉALISATION DU PROJET

- Faisabilité du projet
- Mutualisation, organisation et ouverture de la plateforme et de l'équipement demandé (utilisateurs déclarés et potentiels, modalité de diffusion de l'offre de service...)
- Qualité et expérience du porteur et des équipes impliquées
- Pertinence du montage budgétaire - Soutenabilité budgétaire du fonctionnement de l'équipement acquis
- Prise en compte dans l'organisation d'éléments cherchant à répondre aux préconisations du "plan vert"

RETOMBÉES

- Taille de la communauté ayant accès à l'équipement
- Valorisation éventuelle envisagée (collaborations avec des entreprises, ...)

Suite à l'étude des rapports (deux rapporteurs/rapporteuses par demande), les 11 demandes de subvention du volet Équipement sont examinées par le Conseil Académique.

M. Noël DIMARCQ propose de passer au vote pour valider les propositions d'attribution de crédits suite aux arbitrages effectués lors de la séance.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à l'unanimité moins trois abstentions sur les attributions de crédits aux projets CSI « Volet Équipement ». (32 voix POUR – 3 Abstentions).

Le résultat des arbitrages du Conseil Académique pour le « Volet Équipement » est disponible sur l'annexe « Tableau de classement – CSI 2022 Volet Équipement ».

III.- 4 Examen des dossiers de demandes de subventions au titre des Crédits Scientifiques Incitatifs (CSI) 2022 - Volet Recherche

Annexe « Tableau de classement CSI 2022 Volet Recherche »

Avant de procéder à l'étude des projets Crédits Scientifiques Incitatifs volet Recherche, M. Noël DIMARCQ présente une rétrospective de l'évolution du soutien aux CSI Volet Recherche entre l'année 2018 et l'année 2021. L'enveloppe disponible en 2022 est de 235 000€, soit 9700€ de plus que l'enveloppe allouée en 2021.

Evolution du soutien CSI Recherche						
Année	Demandes	CSI sollicités	Dossiers soutenus	% de soutien sur le nombre de demandes	Montant CSI Recherche	% de soutien sur financements sollicités
2018	29	352 475,00 €	19	65,52%	169 735,00 €	48,16%
2019	38	400 930,00 €	18	47,37%	170 069,00 €	42,42%
2020	49	507 715,00 €	21	42,86%	166 669,00 €	32,83%
2021	39	485 958,65 €	23	58,97%	225 300,00 €	46,36%
2022	46	568 608,07 €				

→ Enveloppe CSI Recherche 2022 : 235 k€ (41% du montant total demandé)

Pour le volet Recherche, les priorités de soutien sont les suivantes :

QUALITÉ ET AMBITION DU PROJET

- Ambition et enjeux du projet - Avancées scientifiques attendues
- Clarté des objectifs
- Caractère exploratoire
- Caractère interdisciplinaire

ORGANISATION ET RÉALISATION DU PROJET

- Projet porté par un nouvel arrivant lui permettant de développer son propre axe de recherche
- Faisabilité et adéquation du programme de travail
- Qualité et expérience du porteur et des équipes impliquées
- Si projet collaboratif, qualité et organisation de la collaboration, complémentarité des équipes impliquées
- Pertinence du montage budgétaire
- Prise en compte dans l'organisation d'éléments cherchant à répondre aux préconisations du plan vert"

RETOMBÉE

- Diffusion des résultats
- Valorisation éventuelle envisagée (collaborations avec des entreprises, dépôt de brevet...)

Suite à l'étude des rapports (deux rapporteurs/rapporteuses par demande), les 46 demandes de subvention du volet Recherche sont examinées par le Conseil Académique.

M. Noël DIMARCQ propose de passer au vote pour valider les propositions d'attribution de crédits suite aux arbitrages effectués lors de la séance.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à l'unanimité sur les attributions de crédits aux projets CSI « Volet Recherche » (33 voix POUR).

Le résultat des arbitrages du Conseil Académique pour le « Volet Recherche » est disponible sur l'annexe « « Tableau de classement CSI 2022 Volet Recherche (séance du Conseil Académique du 23 Novembre 2021) »

Le Conseil Académique du 17 Décembre 2021 délibérera sur les attributions des subventions CSI 2022 pour les 3 volets.

M. Noël DIMARCQ remercie les conseillers pour leurs rapports et leurs interventions et lève la séance.

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
Le Vice-Président Recherche et Innovation



Noël DIMARCQ